

Initiatives ministérielles

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai été priée de présenter une pétition réclamant la modification du projet de loi C-21 pour accorder aux parents adoptifs les mêmes congés payés qu'aux autres parents.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 juin 1991, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Avant de reconnaître le prochain orateur, je voudrais simplement dire un mot aux députés. Comme nous l'avons vu hier, en l'absence d'un de nos collègues, certains députés qui sont des présidents de comités, qui font partie de ce panel de nos présidents, ont bien voulu accepter de remplacer l'occupant du fauteuil pendant une courte période de temps, et je sais que vous accorderez à la personne qui va me remplacer pendant à peu près une heure la même courtoisie dont vous avez toujours fait preuve à mon égard. Je remercie l'honorable député de Saint-Denis d'avoir accepté de me remplacer pendant quelques minutes.

La parole est à l'honorable député d'Egmont.

[Traduction]

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour parler de la décision que le gouvernement a prise, dans le budget de 1989, de mettre fin au tarif de l'Est, la subvention pour l'exportation des céréales et de la farine. Cette décision, qui a été appliquée en juillet 1989, reflète l'insensibilité

et l'indifférence dont le gouvernement fait souvent preuve à l'égard des aspirations de tous les Canadiens, et surtout du Canada atlantique.

Plus de deux ans après avoir appliqué cette décision, le gouvernement essaie encore de la faire approuver par le Parlement. Oui, madame la Présidente, il essaie de la faire approuver rétroactivement, après deux ans. Quel mépris à l'égard du Parlement!

La suppression de cette subvention était censée contribuer à la réduction des dépenses du gouvernement et du déficit. Tout le monde veut réduire le déficit, mais un peu de recherche et deux ans d'expérience montrent que la suppression de cette subvention a eu l'effet opposé et a contribué à l'augmentation du déficit, à la hausse du taux de chômage et à l'aggravation d'autres problèmes sociaux.

En septembre 1989, la Commission de transport des provinces de l'Atlantique a soumis une étude montrant que l'épargne nette résultant de la suppression de cette subvention serait minime et qu'un seul investissement mineur dans la modernisation du terminal de Saint John pour permettre le déchargement des navires aurait permis à cette subvention de stimuler l'économie de la région de l'Atlantique.

Au lieu d'étudier ce document et d'avoir la courtoisie de répondre aux suggestions qu'il contenait, le gouvernement n'a même pas répondu aux gens de l'Atlantique.

On dirait que la politique dont on parle tant de consultation de la population avant qu'une décision soit prise ne s'applique pas aux provinces de l'Atlantique. La fermeture de la base de Summerside en est un autre exemple.

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue certains éléments du mémoire de la Commission des transports dans les provinces de l'Atlantique pour rappeler au gouvernement actuel le désir et le besoin de ces provinces de garder ouverts les silos portuaires de Halifax et de Saint John afin de répondre aux besoins de la population de la région et de fournir des emplois.

Cette étude a montré qu'en 1988, la dernière année d'existence de la subvention, cette dernière avait coûté un peu plus de 32 millions de dollars au gouvernement du Canada. L'étude a montré également que les pertes entraînées par la suppression de la subvention se sont élevées à environ 27,5 millions de dollars, ce qui donne une économie nette de 4,5 millions de dollars seulement. Or la même étude a démontré que la modernisation du silo de Saint John grâce à l'ajout d'un quai de déchargement avait permis de réduire de 22 millions de dollars le coût de la subvention. Au lieu de coûter 4,5 millions, la